

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 octobre 2008 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Nelly RIMBERT, Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Jean-Marie DUGNY, Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS, Daniel CRENE, Adjoints ;
Mmes et Mrs Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Annie PETIT, Jeannine GUILLEMOT, Yves SCALABRINO, Jean-Patrice BOURGOIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Moïse MENANT, Antoine LAURIER, Annie POITOU, Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : M. Christian MOREL et Mmes Dominique LAURENT, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Shéhérazade AMARI excusés et représentés.

Secrétaire de séance : Madame Barbara MOULIN

Ouverture de la séance à 20h15.

Madame Barbara MOULIN est élue secrétaire de séance et procède à l'appel des élus.

Le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu du 6 octobre 2008

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des remarques sur ce compte rendu.

A. LAURIER signale qu'il avait envoyé des remarques sur le pont et qu'elles n'ont pas été mentionnées. Toutefois, Monsieur le maire dit que des réponses ont été apportées lors des différents points abordés dans l'ordre du jour.

M. MENANT remarque qu'en ce qui concerne le vote lors de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du site de Pien, il avait voté « contre » ainsi que M. MOREL ; c'est effectivement un oubli d'écriture qui est ici, rectifié.

1. FINANCES

1.1. Détermination des charges aux locataires (ordures ménagères, chauffage, eau)

Rapporteur : Daniel CRENE

La commune loue 8 logements

Le loyer est majoré de charges correspondant à la collecte des ordures ménagères, à l'eau et au chauffage. Toutes les charges seront appliquées au prorata temporis.

M. le Maire propose de fixer les charges pour l'année 2008 à :

- pour la **collecte des ordures ménagères** : forfait de 108,05 € appliqué au prorata temporis.
- pour le chauffage au **fuel** (5 rue de Seignelay) :
 - logement rez de chaussée : 2 127,24 €
 - logement 1^{er} étage : 934,37 €

Ces montants sont calculés à partir de la facture réelle de combustible, rapportée à la surface des logements occupés.

- pour le chauffage au **gaz** :
 - logement mansardé château Colbert : 1 202,30 €
 - logement 1^{er} étage château Colbert : 1 030,56 €
 - logement 7 rue d'Auxerre : 1 030,56 €

Pour information, les logements rue des Marronniers à Sougères et avenue de la Seiglée, sont équipés de compteurs individuels, l'usager réglant directement sa facture auprès du fournisseur.

- pour l'**alimentation en eau** :

En l'absence de données valides, il est proposé d'appliquer le même tarif qu'en 2006/2007, à savoir :

- logement mansardé château Colbert : 96,40 €
- logement 1^{er} étage château Colbert : 289,20 €

Le mode de calcul se base sur le nombre d'usagers par logement (logement mansardé château Colbert : 1 personne et logement 1^{er} étage château Colbert : 3 personnes).

Il est porté à l'information du conseil municipal qu'il sera étudié pour le prochain exercice l'individualisation des frais de chauffage et de consommation d'eau (vannes thermostatiques sur les radiateurs, par exemple).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les charges locatives telles que proposées.

1.2. Bourses communales

Rapporteur : Nelly RIMBERT

La commune octroie chaque année une bourse communale aux étudiants post baccalauréat et aux apprentis 1^{ère} année. L'attribution tient compte du quotient familial, du lieu des études et d'un certain nombre de paramètres (nombre d'enfants, charge de loyer supplémentaire pour la famille, bénéficiaire d'une bourse nationale ou départementale, etc.) Pour l'année scolaire 2008/2009, **48** dossiers ont été reçus. Trois dossiers ont été déposés hors délais mais jugés recevables; par conséquent Madame Rimbert demande à ce que ces dossiers soient rattachés compte tenu du bien fondé des demandes. Il est proposé d'attribuer les bourses suivantes :

Tranche d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant total attribué
91 €	28	2 548 €
128 €	13	1 664 €
163 €	3	489 €
200 €	3	600 €
236 €	2	472 €
272 €	2	544 €
TOTAL	51	6 317 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement des aides aux bénéficiaires.

1.3. – Groupe scolaire Victor Hugo - Classe de neige 2008/2009

Rapporteur : Daniel CRENE

Pour cette année, le projet est un séjour à Val Cenis (Savoie), d'une durée de 6 jours, du lundi 26 janvier au samedi 31 janvier 2009. Le coût du séjour par enfant est de 490 € et 19 enfants sont concernés. Le mode de calcul a été revu par rapport à l'année 2006/2007, il y aurait un déséquilibre trop important en prenant le montant de l'imposition qui ne reflète plus la participation équitable de la famille et de la commune. Une simulation démontre que le quotient familial tient compte de l'ensemble des revenus. Une participation forfaitaire de la famille est fixée à 110 €

Un tableau est établi pour l'ensemble des séjours.

Quotient familial	Part familles selon quotient (a)	Part forfaitaire familles (b)	Participation de la famille (c=a+b)	Part Commune (490 – c)
0 à 7 999,99 €	77 €	110 €	187 €	303 €
8 000 € à 12 999,99 €	127 €	110 €	237 €	253 €
13 000 € à 14 999,99 €	195 €	110 €	305 €	185 €
15 000 € à 15 999,99 €	249 €	110 €	359 €	131 €
16 000 € à 16 999,99 €	288 €	110 €	398 €	92 €
17 000 € et +	331 €	110 €	441 €	49 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le tableau ci-dessus présenté.

1.4. – Etat d'avancement des crédits au 1^{er} octobre 2008

Rapporteur : Daniel CRENE

Les tableaux budgétaires visualisant le réalisé en date du 1^{er} octobre 2008 sont présentés même si cela n'est pas une obligation.

- les dépenses de fonctionnement
- l'état d'avancement des recettes de fonctionnement
- les dépenses d'investissement
- l'état d'avancement des recettes d'investissement

Monsieur le maire rappelle qu'une collectivité n'a pas le droit de placer de l'argent

D'autre part, il signale qu'à propos du 48, avenue de St Quentin dont le terrain a été vendu à DOMANYS, une association issue d'Emmaüs mais qu'Emmaüs France ne reconnaît pas, a fait appel pour un remboursement ; l'affaire est entre les mains d'un avocat. La commune ne refuse pas de rendre la somme s'il s'agit effectivement des propriétaires de l'association.

Les travaux prévus en dépenses seront affectés en 2009 ; ce qui ne nécessitera pas de faire appel à l'emprunt cette année.

Monsieur le maire précise que toutes les grandes lignes budgétaires sont respectées en dépenses d'investissement, mis à part dans les bâtiments scolaires avec un surcoût pour l'isolation de la toiture à Jean-Jacques Rousseau.

Moïse MENANT demande en ce qui concerne le combustible si la différence est due à des factures qui ne seraient pas encore réglées ? Comment se passe le contrôle des factures ?

Daniel CRENE explique que ce règlement est effectué en fonction d'un échéancier mais des factures ont été réglées depuis le 1^{er} octobre. Les services de la comptabilité gèrent le règlement après vérification de monsieur le maire

Antoine LAURIER demande si les subventions sont déduites du montant des dépenses. Monsieur le Maire explique que les subventions ne sont pas incluses car les dépenses sont globales.

1.5. Revalorisation des prix de fourniture de repas facturés à l'usager

Rapporteur : Daniel CRENE

En répercuSSION à la revalorisation des tarifs de fourniture de repas de la société API, validée lors de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2008, à hauteur de 2%, il est proposé de mettre à niveau, dans les mêmes proportions, les tarifs appliqués à l'usager, à savoir :

- **3,20 €TTC** pour les repas scolaires

- **3,30 €TTC** pour les repas centre de loisirs

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition pour mise en application à compter du 10 novembre 2008.

1.6. – Subvention Anicom

Rapporteur : Jean-Marie DUGNY

Dans le cadre de la soirée « Brassens » du vendredi 5 septembre 2008, il est proposé d'octroyer une subvention à l'association organisatrice ANICOM d'un montant de 600 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le versement à l'association ANICOM d'une subvention d'un montant de 600 euros.

1.7. – Maisons fleuries 2008

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

La commune récompense les lauréats des maisons fleuries par un bon d'achat d'un montant variable en fonction du rang de 30 à 150 euros. Le coût du concours 2008 s'élève à 720 euros pour 14 bons délivrés. Il est rappelé que les crédits sont inscrits au budget 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

2. PERSONNEL

2.1. – Critères d'attribution de la médaille de la Ville

Monsieur le maire informe le conseil que la commune de Monéteau peut être amenée à remettre la médaille de la ville notamment à l'occasion d'un départ en retraite d'un personnel communal. A ce jour, son attribution se basait essentiellement sur un critère d'ancienneté ou d'une durée de service. Afin de moderniser et redonner à cette distinction sa valeur d'origine, il est proposé de retenir désormais le seul critère d'implication dans la vie de la commune.

Le conseil municipal accepte le critère d'attribution.

2.2. – Attribution d'une indemnité d'études surveillées

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Une indemnité peut être octroyée à un directeur des écoles élémentaires dans le cas où la surveillance d'enfants est assurée en dehors des heures d'activité scolaire, notamment dans le cadre des études surveillées. Depuis la rentrée de septembre 2008, un nouveau directeur des écoles élémentaires assure ces heures d'études surveillées. Le taux est fixé à 19,14 €/heure.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer l'indemnité d'études surveillées au nouveau directeur des écoles élémentaires au taux actuellement en vigueur.

2.3. – Transformations d'emploi

Rapporteur : Robert BIDEAU

1-Filière Technique :

Afin de permettre le recrutement du Responsable des Services Techniques, technicien supérieur chef, en remplacement d'un contrôleur de travaux, il est nécessaire d'effectuer la transformation d'emploi suivante à compter du 1^{er} décembre 2008, d'où la suppression d'un emploi de contrôleur de travaux (catégorie B – échelle indiciaire brute 306/544) et la création d'un emploi de technicien supérieur chef (catégorie B – échelle indiciaire brute 322/558).

2-Filière Administrative :

Tout d'abord, dans le cadre de l'évolution de carrière des agents territoriaux, une proposition d'avancement de grade a été présentée à la Commission Administrative Paritaire : avis favorable lors de sa séance du 27 juin 2008. De plus, à la suite de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe, il est nécessaire d'effectuer des transformations d'emplois.

Afin de permettre ces nominations, il y a lieu tout d'abord de modifier le taux promu/promouvable comme suit : adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 50% du cadre d'emplois des adjoints administratifs et adjoint administratif 1^{ère} classe : 50% du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Puis d'effectuer les transformations d'emplois suivantes :

Au 1^{er} décembre 2008 : suppression d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 287/409) et la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 290/446)

Au 1^{er} janvier 2009 : suppression d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 281/388) et la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 287/409)

Le Conseil Municipal accepte ces modifications.

2.4. – Modification de la durée hebdomadaire d'agents à temps non complet

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite au départ en retraite d'un agent et de la modification de l'emploi du temps d'un autre agent, le choix a été fait de répartir les heures laissées libres, à l'attention des emplois du temps actuellement les moins favorisés. Après échanges avec les personnes concernées et réajustements, à compter du 1^{er} octobre 2008 les conséquences sont les suivantes : augmentations : de 22h15 à 29h00, de 19h45 à 28h30 et de 24h00 à 26h30 et diminution : de 20h15 à 19h45.

Le Conseil Municipal accepte ces modifications.

2.5. – Emploi d'agents non titulaires pour l'année 2009

Rapporteur : Robert BIDEAU

Il est nécessaire de prévoir pour l'année 2009 les besoins pour les emplois d'agents non titulaires qui seront recrutés pour des remplacements momentanés d'agents titulaires, des besoins occasionnels et surcroît de travail et des besoins saisonniers.

Monsieur le maire présente le tableau prévisionnel qui récapitule les prévisions 2009 en la matière.

Le conseil municipal accepte les prévisions telles que présentées.

2.6. – Régime indemnitaire - Modification

Rapporteur : Robert BIDEAU

Afin de compléter la délibération du 5 janvier 2004 mettant en conformité le régime indemnitaire applicable au personnel de la commune de Monéteau, il est nécessaire d'ajouter à la filière technique, le cadre d'emplois des techniciens supérieurs, à savoir :

Prime de service (soit 5% du TBMG) et Indemnité spécifique de service (taux de base : 356,53€, coefficient : 16 et taux individuel : 110 % (taux maximum)).

Le Conseil Municipal accepte cette modification.

2.7. – Recrutement gardien de police municipale

Monsieur le Maire informe les élus, qu'à compter du 1^{er} décembre 2008, un nouveau gardien de police sera recruté en remplacement de l'agent parti en mutation à la ville de Chablis.

Les effectifs sont donc portés à 4 agents. Il est précisé que ce recrutement ne crée pas d'emplois.

Le Conseil Municipal prend note de ce changement d'effectif.

3. COMMISSIONS

3.1. – Commission environnement du 4 octobre 2008

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

La commission a traité de l'entretien de la forêt communale située à proximité des chemins de randonnées et du lotissement de la Garenne et souhaite confier l'exploitation et la vente des bois à des professionnels qui auront lieu de février à septembre 2009. Puis, la commission a souhaité revoir le problème de l'aménagement des trottoirs rue de Paris dans sa partie gauche : enlever jardinières, améliorer cette entrée de village. En réfléchissant, il est dommage d'attendre les travaux de voirie pour aménager tout en préservant les places de parkings.

P. DUPAS rappelle que le budget était prévu et que la commission précédente n'a pas eu le temps de réaliser ce projet.

Monsieur le maire pense que ce choix est nécessaire mais propose de demander à D. CHARPY aux services techniques, un plan chiffré pour un aménagement au niveau de l'entrée de ville.

La commission envisage un aménagement de parkings à vélos à titre d'essai, sachant qu'il y a une demande de certains usagers.

Puis, la commission a constaté la fin des travaux du cheminement piétons de CORA jusqu' à l'abri de bus, l'abattage des peupliers chemin de la Jonchère est fait mais il reste le dessouchage, ainsi que l'aménagement de la rue des marronniers à Sougères.

M. MENANT fait part du mauvais état du chemin piéton de long de l'avenue de Paris : il est possible de revoir une réfection car le revêtement a été malmené par les différents travaux des entreprises.

Enfin, les travaux prévus en 2009 : aménagement en contrebas du belvédère près du pont, ainsi que l'aménagement du talus le long de l'Yonne face à Leclerc Express et le nettoyage de l'espace près du kaléidoscope. La commission envisage une journée portes-ouvertes des serres municipales dans la 1^{ère} quinzaine de mai 2009.

3.2. – Commission des emplois du 13 octobre 2008

Rapporteur : Nelly RIMBERT

La commission des emplois a examiné les candidatures pour le Centre de Loisirs durant les vacances de la Toussaint, à savoir une personne titulaire du BAFA et trois stagiaires.

La commission avait invité Odile REVERET, directrice du CLSH et Sébastien DUFLANC, éducateur sportif qui intègre le centre de loisirs durant le mois de juillet et les mercredis afin de présenter le fonctionnement du centre. La commission constate que le centre de loisirs doit être réaménagé (tristesse des locaux, matériel non approprié, manque de jeux,...). En ce qui concerne le fonctionnement : manque de planning, pas d'animation nouvelle, la commission a souhaité que la directrice soit déchargée de ses tâches administratives pour qu'elle puisse se consacrer aux activités (exemple : activités de février, projets prévus en décembre). Ce fonctionnement, ainsi mis en place, devrait faciliter la gestion du personnel en juillet et août ainsi que la gestion des repas.

Une réunion est prévue le vendredi 14 novembre à 18 h 00 sur place au centre de loisirs.

4. PROJET SOCIAL

Rapporteur : Nelly RIMBERT

Suite aux différents travaux de la commission des avancées sociales et des services, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Française, il est proposé au conseil municipal de valider la version finale du projet social, issu de ces réflexions.

Après avoir entendu le rapporteur, le conseil municipal décide de valider le document présenté.

5. ENQUETE PUBLIQUE – S.A. BMVIROLLE

Rapporteur : Robert BIDEAU

Une enquête publique est ouverte en mairies de Monéteau et d'Auxerre du 20 octobre 2008 au 22 novembre 2008 inclus, relative à la demande d'autorisation présentée par le PDG de la S.A. BMVIROLLE en vue d'exploiter une activité de stockage, logistique et messagerie sur le territoire des communes de Monéteau et d'Auxerre. Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral N° PREF-DCDD-2008-0459, le conseil municipal de Monéteau est appelé à donner son avis, dès l'ouverture de l'enquête publique. Cet avis ne peut être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le projet prévoit la création d'un entrepôt pour un agrandissement de 3538 m² avec une hauteur au faîtage de 15,10m. Des investissements à hauteur de 1.044.000,00 €HT sont prévus pour l'environnement uniquement : récupération et traitement des eaux pluviales, aires de lavages en circuit fermé...

Après avoir voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable à ce projet d'extension d'activité.

6. RAPPORTS ANNUELS

6.1. – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable – Exercice 2007

Rapporteur : Patrick PICARD

Le conseil prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable de l'exercice 2007 soumis à l'assemblée communautaire du 09 octobre 2008. Il est mis à disposition des élus en mairie. Quelques infos : le captage de la Plaine du Saulce avait connu des problèmes de qualité (nitrates) et la Lyonnaise des Eaux avait distribué des bouteilles d'eau minérale. Puis l'intégration des communes d'Augy, Saint Bris le Vineux et Perrigny qui

préfèrent l'affermage plutôt qu'une gestion en régie. Enfin quelques chiffres montrent une évolution de la consommation à la baisse ce qui se traduit par une économie. De plus, la Lyonnaise des Eaux a mis en place une recherche des fuites d'eau.

6.2. – Compte rendu annuel de concession 2007 – Syndicat intercommunal d'énergie de l'Auxerrois

Rapporteur : Patrick PICARD

Le conseil municipal, sur l'exposé du rapporteur, prend acte du rapport présenté.

Patrick PICARD fait part que le syndicat a lancé une étude de diagnostic d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux et Monéteau servira de commune test.

Monéteau est la plus grosse commune du syndicat avec 432 branchements et 39 km de canalisations gaz.

Il reste une incertitude sur le branchement de la commune de Sougères.

7. TRAVAUX

7.1. – Point d'information sur les travaux en cours

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le pont est ouvert depuis le vendredi 31 octobre. Les travaux de peinture continuent à hauteur d'hommes, il reste l'étanchéité et toute la partie inférieure.

Place de la Mairie : les travaux sont bien avancés puisque l'enrobé du parking derrière la Poste se fera dans la semaine du 11 novembre ; Les petits aménagements comme les « dalles podotactiles » vont être posés ainsi que les arbres, 42 prévus d'ici fin décembre dans le parc.

Monsieur le maire fait part d'un message de Mme AMARI concernant la fermeture de la route de Gurgy : effectivement, la commune n'a pas été prévenue, un arrêté est arrivé le matin même mais ceci concerne la SNCF et la commune de Gurgy

M. MENANT pense que la visibilité pour sortir du parking de la rue de l'Abreuvoir n'est pas suffisante : après examen et au vu des plans établis par le bureau d'études, les conditions de visibilité soit respectées.

8. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE L'AUXERROIS – Modification des statuts

Rapporteur : Patrick PICARD

Le SIETEUA a décidé d'exploiter les ouvrages d'épuration en régie de direction, à compter du 1^{er} janvier 2009. Il est donc nécessaire d'adapter les statuts du SIETEUA et de les modifier.

La commune de Monéteau, membre du syndicat, est appelé à approuver cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification des statuts du syndicat intercommunal d'épuration et de traitement des eaux usées de l'Auxerrois comme présentée dans la délibération N°2008/30 du SIETEUA.

D. CRENE signale, à la demande du syndicat, qu'un projet de gestion comptable et ressources humaines par la commune de Monéteau au bénéfice du syndicat est à l'étude (exemple : financement de l'emploi d'une personne qui travaillerait à la fois pour le SIETEUA et la commune de Monéteau).

P. PICARD signale un problème sur la station de YOPLAIT qui n'a pas nécessité le raccordement sur la station d'épuration intercommunale.

9. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite à la DIA retirée lors du conseil du 6 octobre, Monsieur le Maire rappelle que la commune maintient sa procédure d'expropriation et souhaite que ce terrain soit vendu à la société BELLOY et à personne d'autre. Un courrier de réponse en ce sens a été transmis au notaire.

9 dossiers sont présentés, une demande concernant la parcelle AS 280 est retirée.

10. OPERATION de locaux d'activités et de locaux commerciaux dans la ZA des Macherins – SAS Setim Promotion Immobilière

Rapporteur : Robert BIDEAU

La SAS SETIM présente un nouveau découpage pour son projet de bâtiments d'activités dans la zone des Macherins, à l'angle de la rue de Londres et de l'avenue de Paris.

L'opération se décomposerait pour le terrain N°1 en 5 lots pour une Surface Hors Œuvre Nette totale de 4 250 m² : lot 1 à 4 : locaux d'activités, SHON de 650 à 800 m² et lot 5 : local commercial, enseigne « Vet Fashion », SHON 1 200 m², surface de vente 999 m²

Pour le terrain N°2 décomposition en 2 lots pour une Surface Hors Œuvre Nette totale de 1 564 m², locaux d'activités de 659 et 905 m².

La SAS SETIM a été autorisée pour les dépôts de demande de Permis de Construire

Le conseil Municipal prend note de cette autorisation.

11. ELECTIONS PRUD'HOMALES du mercredi 3 décembre 2008

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite à la pré information délivrée en séance du conseil municipal du 6 octobre 2008, le conseil municipal prend les candidatures des élus souhaitant être présidents, assesseurs ou secrétaires à l'occasion des élections prud'homales du 3 décembre prochain. Un tableau est mis à disposition de chacun pour s'inscrire.

12. ORGANISATION POLITIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL – Article 34 du REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Robert BIDEAU

Comme le prévoit l'article 34 du Règlement Intérieur adopté en séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2008, et comme suite à la demande de M. Moïse MENANT, un local sera mis à disposition des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Il s'agira du local vacant anciennement occupé par l'ADMR. Une convention précisera les modalités de mise à disposition de ce local pendant les heures d'ouverture de la mairie, dès mise à disposition d'une clé d'accès, actuellement en fabrication.

Yves SCALABRINO demandent à Messieurs MENANT et LAURIER si en demandant un bureau s'est faire une opposition systématique.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a un règlement approuvé et que les conseillers doivent s'y conformer. A la demande des élus d'opposition les comptes rendus de commissions seront annexés à l'ordre du jour dans la mesure du possible, de même que leurs questions ne devraient pas arriver quelques heures avant la réunion et qu'il souhaite une collaboration de l'ensemble de l'équipe municipale.

Antoine LAURIER pense qu'il y a un problème de communication générale. Monsieur le maire pense qu'il laisse suffisamment la parole à tous les élus et que les commissions sont faites dans ce but.

Monsieur le maire rappelle qu'à chaque projet et en particulier celui du réaménagement de la place, les commerçants avaient été invités lors des réunions de validation.

Monsieur le maire fait part du projet de la salle de spectacle qui est relancé et qu'une réunion est prévue le lundi 24 novembre à 18 h 30 en présence de l'architecte programmiste.

Jean-Marie DUGNY donne lecture d'un email reçu ce jour de Madame AMARI suite aux différents échanges concernant sa participation à la commission culture et communication. Elle avait sollicité une participation au comité de rédaction mais ne considérant pas être intégrée, elle ne souhaite pas être qu'un correcteur d'orthographe ; de plus, elle ne souhaite plus faire la distribution des magazines. Celle-ci obligerait à une distribution supplémentaire.

Certains élus sont surpris et pensent que c'est le devoir de chacun de participer à cette distribution.

13. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le maire rappelle, pour les élus qui sont inscrits au Salon des Maires, qu'il se chargera de l'achat des billets et qu'ils devront le rapporter en mairie après, pour le service comptabilité.

Jean-Marie DUGNY fait part du Conte de Noël organisé par la commune le mardi 16 décembre à 18 h 15 sur la place de l'Eglise au profit des enfants. Une réunion préparatoire aura lieu le mardi 2 décembre pour finaliser le rôle de chaque volontaire, et demande aux élus leur participation.

Pierre DUPAS fait part de l'installation de l'Association des Paralysés de France dans la zone de Macherin ; c'est la direction régionale qui sera à Monéteau d'ici 2010. A la demande de l'APF, un arrêt de bus aménagé sera implanté à proximité puisque cette structure accueillera des handicapés.

Monsieur le maire fait part des subventions :

- de 3 482.59 € pour l'informatique de la bibliothèque par les affaires culturelles du conseil régional,
- de 462 € pour l'école multisports par le Conseil Général.

Monsieur le maire lit les remerciements de Madame MARTIN aux élus à l'occasion de son départ en retraite.

Monsieur le maire répond aux questions de Moïse MENANT :

- Le château à Pien ne pourrait-il pas être repeint ? Cette solution a déjà été évoquée. La communauté place ses priorités budgétaires ailleurs.

- Ne peut-on pas installer un « stop » entre l'avenue de la Garenne et la rue de la Seiglée ? Ceci peut-être étudié lors d'une commission.

- Une parcelle de 2.86 ha dans Macherin récupérée par la Communauté de l'Auxerrois – quel conseil s'est prononcé ? Elle appartient à la Communauté de l'Auxerrois par conséquent la commune ne peut rien faire.

- Une mini décharge dans le chemin du Pissoir ? Cela sera signalé aux services techniques pour être nettoyé.

Questions de Shéhérazade AMARI concernant le site internet de la commune :

- site Internet de Monéteau : L'avantage d'un site internet est de pouvoir communiquer presque en temps réel, à plusieurs égards le site de Monéteau peut être amélioré : actualisation des informations – les dernières datent du mois de juillet 2008, trop d'informations générales que l'on trouve notamment sur le magazine – un média privilégié pour informer des travaux ! peu convivial pour répondre ou laisser un commentaire : la chose doit se faire de façon évidente

Des remarques seront faites sur le pourcentage de la population qui est informatisée dans notre commune mais aucune donnée n'existe sur la question- par contre beaucoup de communes ont recouru à " l'Internet Social" avec les différents fournisseurs d'accès, ce qui permet une connexion à la toile à très peu de frais. Cette politique s'inscrit dans un souhait ainsi qu'un programme concret de mesure de rattrapage du retard des communes françaises en matière d'accès aux nouvelles technologies.

Cette question pourrait-elle faire l'objet d'une étude au sein de la commission culture et communication ?

Jean-Marie DUGNY rappelle que le site est géré par un hébergeur par contrat annuel ; il est possible d'envisager de gérer nous même la mise à jour mais ceci demande l'implication d'un agent à temps plein.

Monsieur le maire fait part d'invitations :

- Assemblée Générale de la « Traversée » le mardi 18 novembre

Le prochain conseil est fixé au lundi 1^{er} décembre 2008 à 20 h 15.
